



ACADÉMIE DE CRÉTEIL

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rectorat de l'académie de Créteil
Division des personnels ATSS
Et d'encadrement

DPAE 3
Bureau G 615
Affaire suivie par :
Lucile Ferrand
Tél : 01 57 02 6218
Mél : lucile.ferrand@ac-creteil.fr

4, rue Georges-Enesco
94 010 Créteil Cedex
www.ac-creteil.fr

La rectrice de l'académie de Créteil

- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifié portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique de l'Etat ;
- Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;
- Vu le décret n°85-899 du 21 août 1985 modifié par le décret n°2005-997 du 22 août 2005 relatif à la déconcentration de certaines opérations de gestion du personnel du Ministère de l'Education Nationale ;
- Vu les lignes directrices de gestion ministérielles relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des personnels du ministère de l'Education nationale, de la jeunesse et des sports du 22 octobre 2020 ;
- Vu les lignes directrices de gestion académiques relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des personnels de l'académie de Créteil du 15 janvier 2021 ;

Arrête

Article 1 :

Sont inscrits au titre de l'année 2023 sur le tableau d'avancement au grade d'adjoint technique principal des établissements de 1^{ère} classe, les adjoints techniques principaux des établissements de 2^{ème} classe dont les noms suivent :

Liste principale :

1. Monsieur Patrick GUINAUDEAU, Lycée polyvalent Langevin-Wallon à CHAMPIGNY-SUR-MARNE
2. Monsieur Freddy BONITA, Lycée polyvalent Paul Eluard à SAINT-DENIS
3. Monsieur Jean-Charles BASTID, Collège Georges Politzer à LA COURNEUVE
4. Monsieur Pierre HENIQUE, Collège Pierre Semard à BOBIGNY
5. Madame Reinette BOUVIER, Collège Paul Bert à CACHAN
6. Monsieur Raymond OUBLIE, Collège Pierre de Ronsard à TREMBLAY-EN-FRANCE
7. Monsieur Laurent LOF, Lycée polyvalent d'Alembert à AUBERVILLIERS

8. Monsieur Dominique THIERY, Lycée professionnel Jacques Prévert à COMBS-LA-VILLE
9. Monsieur Philippe CORDUAN, Lycée polyvalent du Gué à Tresmes à CONGIS-SUR-THEROUANNE
10. Monsieur Jacques PIRET, Lycée polyvalent de Coulommiers à COULOMMIERS
11. Monsieur Djamal FAHIM, Collège Pablo Neruda à PIERREFITTE-SUR-SEINE
12. Monsieur Kaleb TALEB, Lycée polyvalent Application de l'ENNA à SAINT-DENIS
13. Madame Marie-Rose FONSAT, Collège Jean Macé à VILLENEUVE LE ROI
14. Monsieur Jean-Philippe DESIR, Collège Paul Bert à DRANCY
15. Monsieur Mickael TETART, Collège Diderot à AUBERVILLIERS
16. Monsieur Renaud MOUKAM, Collège Henri IV à MEAUX
17. Monsieur Didier BRAVIN, Collège François Rabelais à VITRY-SUR-SEINE
18. Monsieur Nicolas MASSE, Lycée général et technologique Voillaume à AULNAY-SOUS-BOIS
19. Madame Suzanne GELABALE, Lycée polyvalent Auguste Blanqui à SAINT-OUEN-SUR-SEINE

Article 2 :

Le secrétaire général de l'académie de Créteil est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 19/10/2023

Pour la rectrice et par délégation
Le secrétaire général adjoint de l'académie de Créteil
Directeur des relations et des ressources humaines


David BERAHA